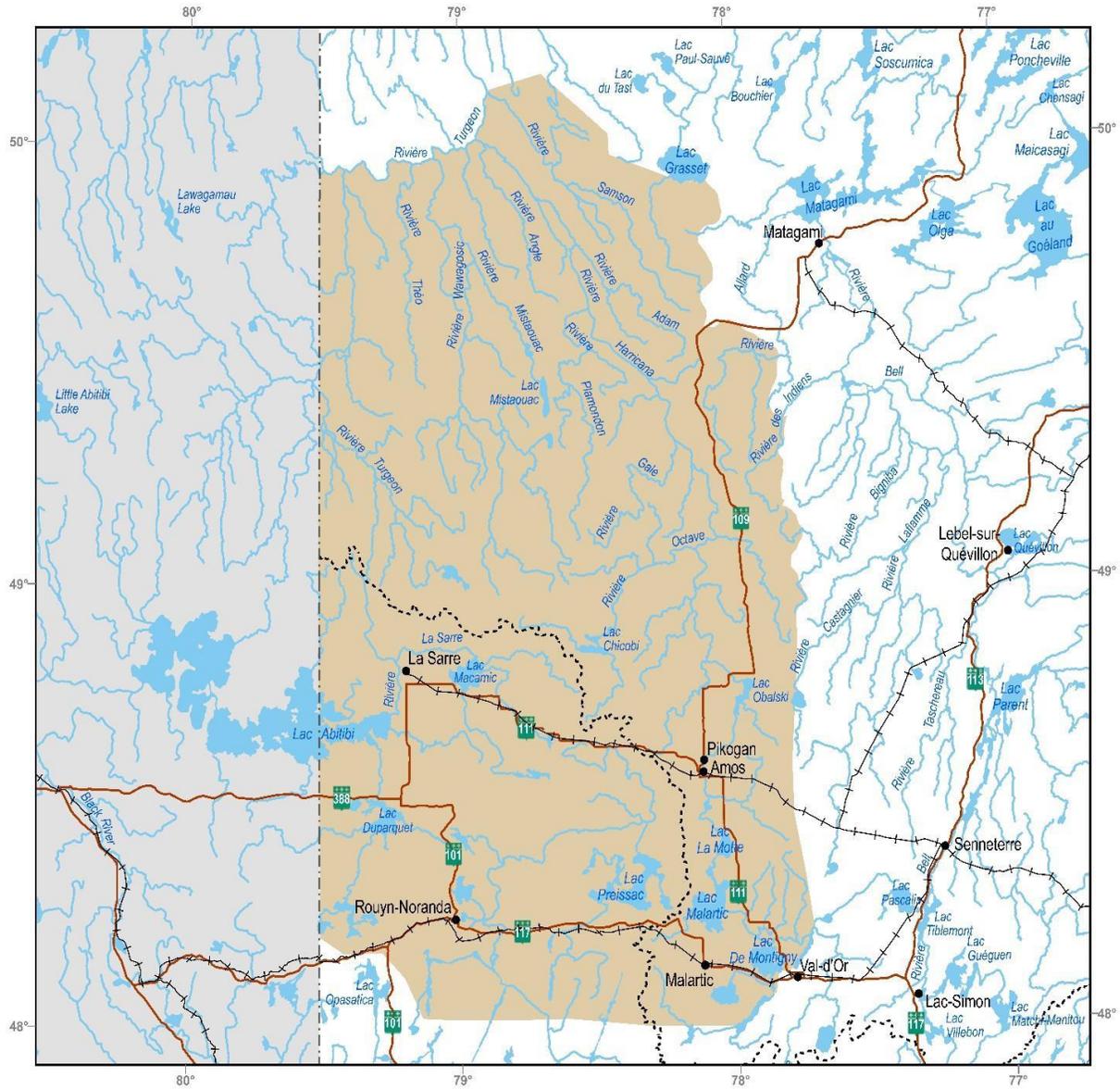


ANNEXE A : Territoire d'application



Territoire d'application

■ Abitibiwinni Aki au Québec

Infrastructures de transport

— Réseau routier
 —+— Voie ferrée

Organisation territoriale

--- Frontière interprovinciale
 - - - - Limite sud CBJNQ*

* CBJNQ: Convention de la Baie-James et du Nord québécois
 Ce tracé est sous toute réserve et sert uniquement aux fins de l'application de la présente entente.

Métadonnées

Projection cartographique Transverse de Mercator
 Fuseau 10

Sources

Données	Organisme	Année
Fond cartographique	MERN	2022

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction des affaires autochtones et environnementales

Note: Le présent document est sous toute réserve conformément aux articles 3.3 et 10.6 de la présente entente et sert uniquement à l'application de celle-ci.

© Gouvernement du Québec, mai 2022

